

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2021 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 mai 2021 sous la présidence de monsieur Philippe Delaplacette, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphanie Remillier

Pouvoir : Virginie Coste à Sylvie Sonnier, Norbert Moulin à Yohann Perrin et Benoît Revol-Tissot à Philippe Delaplacette.

Absente excusée : Stéphanie Benoit.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

1 – Présentation de l'organisation des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochain

Chaque membre du conseil municipal a reçu un tableau avec leurs horaires pour tenir le bureau de vote des élections cantonales et régionales.

2 – Réalisation d'un emprunt (crédit relais) d'un montant de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser auprès du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïis et aux conditions de cet établissement, un emprunt (crédit relais) de la somme de 600 000 euros sur 24 mois, dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions, dans le cadre des travaux d'aménagement des équipements du clos du Sonneur (bibliothèque – salle de motricité).

Ce prêt portera intérêt au taux de **0.38 %**.

Les frais de dossier sont de 600 euros.

Taux fixe % l'an – base 365 jours

Païement des échéances d'intérêts : Trimestrielle.

Remboursement du capital in fine.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et charge ce dernier de signer le contrat de prêt et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3 – Signature de la VEFA (vente en parfait état d'achèvement) avec Habitat Dauphinois pour les équipements du square du sonneur (bibliothèque – salle de motricité)

Cette délibération est ajournée dans l'attente du retour de l'avis des domaines concernant cette acquisition par VEFA.

4 – Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin pour la collectivité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 – de créer à compter du **1^{er} juillet 2021** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, à temps complet
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

5 – Droits de préemption

Vente d'un bâtiment appartenant à Monsieur Vallon Stéphane au profit de Monsieur Marcio André Ferreira Goncalves, située route de Saint-Désirat pour un montant de 96 000 € (rappel : activité non conforme au PLU).

Vente d'un terrain appartenant à la SCI TPE au profit de Monsieur François Grenier, située Rue du Baral, pour un montant de 11 600 €.

Vente d'un terrain appartenant aux conjoints Ménager/Clot au profit de Monsieur Damiao Martins, situé Route de Saint-Désirat, pour un montant de 58 000 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter sur l'ensemble des droits de préemption.

6 – Avis sur le projet de schéma de mutualisation de Porte de DrômArdèche

Un Schéma de mutualisation a été mis en place sur le territoire de Porte de DrômArdèche à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce Schéma prévoyait la mutualisation des postes suivants : le service Autorisation du droit des sols (ADS), le Système d'Information Géographique (SIG), le service Moyens mutualisés, l'achat mutualisé, l'informatique et les formations.

Avec le renouvellement des Conseils municipaux, un nouveau Schéma de mutualisation doit être validé pour la période 2021-2026.

Pour ce faire, une commission mutualisation a été créée et s'est réunie les 28 janvier et 3 mars 2021. Entre ces deux dates et sur la base des éléments issus de la première réunion de la commission, un questionnaire a été transmis aux communes du territoire pour définir les nouvelles actions à intégrer au Schéma.

Lors de sa réunion du 3 mars, la commission a décidé de maintenir les postes de mutualisation du précédent Schéma et d'approuver deux nouvelles pistes de mutualisation que sont la gestion des animaux errants et le conseil juridique.

Ces deux pistes sont intégrées dès à présent au Schéma, mais leur concrétisation ou non ainsi que leurs modalités d'exécution seront étudiées dans les mois à venir.

Le projet de Schéma a été présenté lors du Conseil communautaire du 25 mars 2021.

Conformément à la réglementation, les communes du territoire doivent donner leur avis sur le projet de Schéma avant la délibération du Conseil communautaire prévue pour juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne un avis **favorable** sur le projet de schéma de mutualisation de Porte de DrômArdèche
- accepte les modalités de financement du Schéma de mutualisation
- autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Arrivée de Stéphanie Benoit.

7 – Présentation du Projet « Marguerite »

Stéphanie Benoit nous a présenté le projet “Marguerite” à Champagne.

Il s’agit en effet d’une proposition de conteuse, qui avec l’aide de l’école et des citoyens du village, pourrait effectuer une balade contée par déambulation dans Champagne.

Un travail de collecte de l’histoire et recueil auprès des habitants et acteurs du territoire fait partie du projet pour la construction des visites de « Marguerite”.

Elle nous propose 4 à 5 déambulations. Le coût global s’élève à 9 000 € (ce montant comprend le travail de collecte des données, la préparation du conte ainsi que les déambulations).

Cette action permettrait de faire découvrir notre village et de redonner vie à notre patrimoine.

8 – Informations diverses

* Monsieur Laurent Derichaud s’est positionné pour obtenir la place de taxi sur Champagne.

* Remerciements de la famille Beraud suite au décès de leur papa, Monsieur Maxime Beraud.

La séance est levée à 20h30.